

Chalon, le 26 mars 2020

FSU 71

2, rue du Parc

71100 CHALON SUR SAÔNE

à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Saône-et-Loire

Monsieur le Directeur Académique,

A la réflexion, il nous apparaît très compliqué de voir se dérouler des opérations de carte scolaire sans que de nécessaires rencontres ne puissent avoir lieu, tant du côté des organisations syndicales aux côtés des collègues que du côté des parents d'élèves et des élus.

Ainsi, le 2ème tour des élections municipales n'ayant pu se tenir pour des motifs absolument légitimes l'interlocuteur.trice, futur.e édile d'une municipalité n'aura peut-être pas la même analyse et n'opérerait éventuellement pas les mêmes choix pour la problématique éducative dans sa commune que son prédécesseur.

En outre, si des visites ont pu avoir lieu ici et là par des représentants de la FSU au CTSD, force est de constater que la réflexion est hasardeuse tant que nous n'avons pas le document faisant état du projet de carte scolaire envisagé. A la veille du groupe de travail qui devrait se tenir en visio-conférence, nous espérons aussi que nous ne rencontrerons pas de difficultés de connexion qui entraveraient cette

séance particulière.

C'est pourquoi, à l'instar d'autres départements, le SNUipp-FSU demande un moratoire afin de

conserver le statu-quo, c'est-à-dire l'absence de suppressions de postes sans s'interdire de possibles ouvertures.

La période est suffisamment traumatisante pour tous et toutes sans que s'ajoutent des suppressions de postes classes, PMQC ou autre parce que nous aurons besoin d'une école forte.

Personne ne comprendrait que toutes les énergies ne soient pas concentrées à la lutte contre la pandémie actuelle ainsi qu'à la gestion des crises sanitaire, économique et sociale que nous vivons.

Croyez, Madame la Directrice Académique, en notre profond dévouement au service public d'éducation.

Pour les représentant.es de la FSU 71 au CTSD

Mathias Cazier,